

Lexique

Agriculture durable

L'agriculture durable correspond à l'ensemble des « pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides ainsi que des engagements liés aux changements climatiques et au développement durable du gouvernement québécois » (MAPAQ, 2020).

Apartheid alimentaire

L'apartheid alimentaire fait référence aux structures, aux politiques, aux systèmes et aux institutions racistes et oppressifs qui limitent l'accès à des aliments nourrissants, abordables et adaptés sur le plan culturel (Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, 2024).

Circuits courts et approvisionnement de proximité

Dans le cadre du programme Proximité (MAPAQ, 2019), les circuits de proximité ou la mise en marché de proximité se définissent comme suit : « Forme de mise en marché qui comprend les systèmes de commercialisation favorisant une plus grande proximité relationnelle ou géographique entre les entreprises du secteur bioalimentaire et les consommateurs. La proximité relationnelle fait référence aux circuits courts de commercialisation. Un circuit court fait intervenir au plus un intermédiaire dans la distribution entre l'entreprise de production agricole ou de transformation alimentaire artisanale et le consommateur. La proximité géographique correspond à la commercialisation au sein d'une même région administrative ou à moins de 150 kilomètres du lieu de production ou de transformation. »

Praly et al. (2014) ajoutent que ces modèles de mise en marché misant sur la proximité entre acteur.trice.s de la chaîne d'approvisionnement permettent aussi une meilleure viabilité économique pour les producteur.trice.s.

La notion de proximité comporte trois dimensions d'importance égale soit les dimensions spatiale, fonctionnelle et relationnelle.

Dimension géographique : le rapprochement géographique entre consommation et production;

Dimension fonctionnelle : le bon acheminement du produit de sa source jusqu'au consommateur par l'entremise des différent.e.s acteur.trice.s du système (production, cueillette, pêche ou transformation);

Dimension relationnelle : la valorisation de l'interconnaissance entre ces acteur.trice.s permettant ainsi des échanges marchands économiquement viables pour les acteur.trice.s concerné.e.s.

(Source : Collectif Récolte, 2020)

Désert alimentaire

Un désert alimentaire représente un secteur économiquement défavorisé et caractérisé par un faible accès à des commerces offrant des aliments de haute valeur nutritive (INSPQ, 2023).

Un secteur à faible accès aux aliments de haute valeur nutritive correspond à un secteur où la distance moyenne séparant les lieux de résidence et le plus proche commerce offrant des aliments de haute valeur nutritive est d'un kilomètre ou plus en milieu urbain; de seize kilomètres ou plus en milieu rural (INSPQ, 2023).

Développement durable

Au Québec, le développement durable s'entend d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (MELCCFP, 2023).

Insécurité alimentaire

Il y a insécurité alimentaire lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritionnellement adéquats ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables est limitée ou incertaine, en raison d'un manque de ressources financières (Chénier, Dumas et Martel, 2023).

Marais alimentaire

Il On qualifie de marais alimentaire les milieux où la population est majoritairement surexposée à des aliments qui sont délétères pour la santé, malgré une accessibilité raisonnable à des détaillants alimentaires. Il s'agit du type d'environnement alimentaire communautaire le plus courant en milieu urbain au Canada (Chen et Gregg, Centre de collaboration en santé environnementale, 2017).

Région rurale et petite ville

Elle désigne la population qui vit dans les villes et municipalités situées à l'extérieur des zones de migration quotidienne des grands centres urbains, c.-à-d. ceux qui comptent 10 000 habitants ou plus (Statistique Canada, 2001).

Revenu disponible

Le revenu disponible se définit comme la somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné, moins les transferts courants versés par ceux-ci aux autres secteurs institutionnels, dont les impôts et cotisations aux administrations publiques (ISQ, 2020).

Revenu viable

Le revenu viable est une somme disponible (après impôt) qui permet de vivre dignement hors de la pauvreté. Le revenu viable est synonyme d'inclusion économique, culturelle et sociale. Cela signifie à la fois d'être en mesure de faire des choix et de pouvoir faire face à des imprévus (Deslauriers, 2022). Le revenu viable permet en effet de décrire un niveau de vie un peu plus élevé qui peut être comparé conjoncturellement au seuil de la Mesure de faible revenu à 60 % du revenu médian (MFR-60), utilisée au Québec pour les comparaisons internationales (Couturier et al., 2023).

Saine alimentation

La saine alimentation est « constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective. La saine alimentation se traduit par le concept d'aliments quotidiens, d'occasion et d'exception de même que par des portions adaptées aux besoins des personnes. Les divers milieux doivent présenter une offre alimentaire en concordance avec leur mission, où la proportion des aliments quotidiens, d'occasions et d'exception pourra varier » (MSSS, 2010), tiré du cadre de référence de la sécurité alimentaire (Chénier, Dumas et Martel, 2023).

Sécurité alimentaire et pyramide d'impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire

« Le concept de sécurité alimentaire signifie ce qui suit :

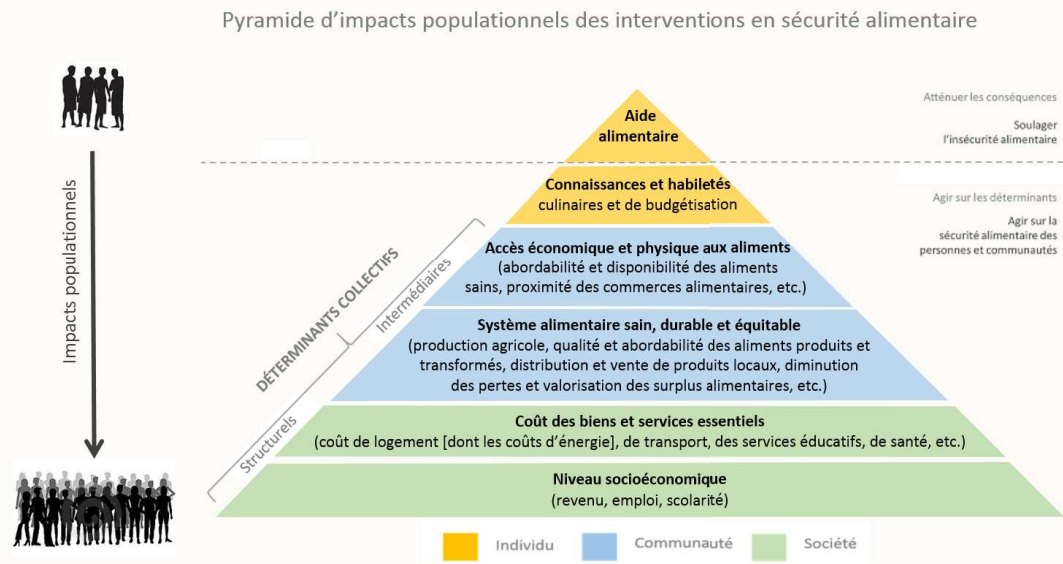
1. Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine.
2. L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie.
3. L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré.
4. Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur le plan personnel et culturel.
5. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.
6. La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales.

7. Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable. » ([MSSS, 2008](#))

Dans le cadre de ce portrait, nous désignerons ces différents éléments de définition comme les «piliers» de la SA.

La figure 1 représente les éléments déterminants qui ont un impact sur la sécurité alimentaire de la population, répartis en trois niveaux d'action : sociétal, communautaire et individuel. La base de la pyramide correspond aux éléments structurels et systémiques qui améliorent, en amont, la sécurité alimentaire de façon durable et équitable pour tous. Le haut de la pyramide démontre la place qu'occupe l'aide alimentaire, soit une mesure de dernier recours pour soulager l'insécurité alimentaire qui survient suite à une problématique présente dans un palier inférieur (Concertation Horizon, 2019).

Figure 1. La pyramide d'impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire (Chénier, 2019)



CHÉNIER, Geneviève. Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1er avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>.

Souveraineté alimentaire

De façon générale, la souveraineté alimentaire fait référence à la capacité d'un État de définir sa propre politique agricole et alimentaire, suivant les intérêts de sa population, et de le faire sans nuire à la capacité des autres États d'accéder à leur propre souveraineté alimentaire. Elle privilégie notamment la production locale pour nourrir la population, de même que l'accès à la terre et aux ressources permettant d'y parvenir (MAPAQ, 2013).

Système alimentaire durable

Un système alimentaire durable (SAD) est un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend les acteurs.trice.s, les activités et les infrastructures soutenant la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale (Vivre en Ville, 2015; tiré de la Stratégie bioalimentaire Montérégie 2020-2022).

Système alimentaire territorialisé (SAT)

Les SAT s'appuient et se distinguent par :

- un accès à une saine alimentation pour tous et toutes;
- un ancrage dans les réalités des territoires et des populations;
- des échanges économiques équitables et transparents;
- des pratiques agricoles, forestières et halieutiques régénératives des écosystèmes;
- une gouvernance intersectorielle et inclusive;
- une participation active des communautés.

(Source : Forum SAT, 2023)

Figure 2. Présentation des fonctions du système alimentaire territorialisé et durable